



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

La Rive
Maison d'accueil





Table des matières

Introduction	4
Généralités : Présentation de l'institution	5
Informations générales	5
Source ASBL	5
Présentation du projet, des objectifs et missions poursuivis par le centre	5
Projet	5
Fonctionnement de la maison d'accueil	6
Sortir de la rue et de l'errance durablement	6
Cadre de l'action	7
Défendre un accès à bas seuil	7
Accueil des (ex-)détenus	7
Focus sur la santé mentale et la toxicomanie et l'alcoolisme	7
Soutenir les familles et les enfants	8
Inscrire notre pratique dans un travail en réseau	9
Promouvoir la continuité des soins	10
Eléments de contexte sur l'année 2022	10
Mise en œuvre du projet collectif	11
Les formations	13
Les données statistiques en 2022	14
Réalisation en termes d'intégration sociale	14
Modalité d'accueil	14
Demandeur d'accueil	14
Statut individuel	14
Composition de ménage la veille de l'accueil	14
Situation prédominante la veille de l'accueil	14
Etat Civil	14
Lieu de vie la veille de l'accueil	15
Dernier Domicile	15
Titre de séjour	15
Motifs d'entrée selon l'usager	16
Destination à la sortie	16
Motif de sortie	16
Couverture des frais de séjour demandé à l'hébergé	16
Situation financière en entrée	16
Situation financière à la sortie	17
Post-hébergement	17
Type de ménage	19
Composition de ménage	19



Nombre de membres du ménage par tranche d'âge	19
Problématiques rencontrées par le ménage	19
Revenus du ménage (pendant l'année écoulée)	19
Type de logement occupé	20
Logement accompagné	20
Type de ménage	21
Composition de ménage	21
Nombre de membres du ménage par tranche d'âge	21
Problématiques rencontrées par le ménage	21
Revenus du ménage (pendant l'année écoulée)	21
Type de logement occupé	21
Projet Home Less Vincula	22
Présentation	22
Implication	28
Comment introduire une demande ?	23
La prison	23
Les services envoyeurs	23
Au niveau de la communauté flamande :	23
Au niveau de la commission communautaire commune :	24
Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles :	24
Au niveau communal :	24
Au niveau des services dits spécifiques :	24
La personne elle-même	24
Les envois des sortants de prison sans-abris	25
Définition du sortant de prison au regard de la circulaire	25
La mise en application	25
Les demandes	27
Constats :	27
La revalorisation de l'autonomie	28
L'ouverture des droits	29
L'après	30
Conclusion	32
Annexes	33
Circulaire 7bis	34
LISTE DES SERVICES ENVOYEURS	39



Introduction

L'année 2022 a été rythmée par plusieurs événements, à savoir les travaux à la maison d'accueil d'abord et ensuite l'intégration concrète du projet *Home Less Vincula* en nous relocalisant au *Train Hostel*, sans compter sur les réminiscences du coronavirus, lequel a touché à la fois les travailleurs et puis les hébergés.

On notera également des changements au sein de l'équipe, suite à l'engagement de travailleurs supplémentaires au regard des places dévolues pour des justiciables et des familles durant notre période à l'hôtel, grâce au concours de la Commission Communautaire Commune, un changement de coordination en cours de route, sans compter la mutation de ladite équipe, abolissant la dichotomie entre assistants sociaux et éducateurs pour former un groupe composé de travailleurs sociaux, favorisé par l'hétérogénéité des profils. En effet, sous cette appellation générique se côtoient tant des éducateurs spécialisés et assistants sociaux que des assistants psychologue ou des criminologues, le tout dans un objectif de suivi global des individus hébergés afin de favoriser le projet initial de l'association qui est de soutenir et accompagner ces derniers dans leur trajectoires de vies, quelle qu'elle soient.

Tout un tas de challenges pris à cœur, parfois fédérateurs, parfois éprouvants, chaque fois motivants !

Seront d'abord explicités dans ce rapport les généralités de l'association et un bref historique en guise de pique de rappel, laquelle ne fait jamais de mal pour qui découvre Source à l'orée de cette dernière année écoulée. Ensuite, il s'agira de mettre en mots les tenants et aboutissants de nos pratiques et la méthodologie de travail, s'inscrivant dans un projet plus ambitieux que celui d'une seule année, celui d'une ligne directrice qui se maintient, s'ajuste, en s'inscrivant non pas dans une logique de productivité mais bien dans un engagement durable vers une vie dans le respect de la dignité humaine au regard des nouveaux acquis permis par l'apprentissage de ce que nous apportent les sciences sociales.

Par après, les données statistiques auront, sans grande surprises, leur moment de gloire dans le présent rapport pour ensuite se diriger vers ce fameux projet au nom évocateur : *Home Less Vincula*. Il va sans dire que malgré le découpage classique que l'on attend d'un rapport d'activité, ses éléments sont liés entre eux.



Généralités : Présentation de l'institution

Informations générales

Nom de la Maison d'Accueil : « La Rive » Source ASBL

Adresse : Rue de la Senne, 78 à 1000 Bruxelles

Téléphone : 02/512.72.04

E-mail : murat.k@sourceasbl.be

« La rédaction de ce rapport d'activités se base sur le modèle de rapport proposé à l'Annexe 4 de l'Arrêté 2000/279 du Collège de la Commission communautaire française portant application du décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil »

Source ASBL

Créée en 1959, l'asbl Source a pour objectif d'accompagner et de soutenir dans leur trajectoire de vie des personnes sans logement, précarisées, au parcours de vie ne permettant pas de se construire de façon harmonieuse. À destination des personnes souffrant de problèmes d'addiction, atteintes de troubles psychiatriques aigus, de femmes avec enfants victimes de violence conjugale, de familles en errance fragilisées par un parcours de vie chaotique, de jeunes au parcours institutionnel lourd, justiciables ... Tous trouvent chez nous un accueil et un accompagnement dans leur « projet », quel qu'il soit.

Présentation du projet, des objectifs et missions poursuivis par le centre

Projet

L'objet social de l'A.S.B.L. Source est le suivant :

« L'association a pour but d'accueillir, d'héberger et de fournir l'aide psycho-sociale adaptée à des hommes, des couples et des familles en état de besoin avec le souci fondamental de leur épanouissement personnel.

Pour ce faire, elle crée et participe à la création de centres d'accueil et de lieux de rencontres destinés à promouvoir leur autonomie, leur bien-être physique et leur réinsertion dans la société.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet¹ ».

Notre action s'articule autour de trois volets : La maison d'accueil « La Rive », le service d'accueil de jour « La Rencontre » ainsi que le projet de soutien à la parentalité « L'Arbre à Bulles ».

¹ https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&btw=0410699483&liste=Liste



Au travers de nos différentes actions, nous souhaitons favoriser :

- Un accueil et un accompagnement au sein de structures à taille humaine ;
- Une politique d'accès « bas seuil », c'est-à-dire avec le moins de conditions possibles à l'accueil ;
- Une attention particulière pour les enfants accueillis en famille ;
- Une pratique professionnelle favorisant la réflexion et la recherche de sens afin d'être « au plus près » de ce que la personne représente et nous amène ;
- Un ancrage de notre travail dans le réseau, de la personne ou des partenaires de l'association ;
- Un engagement sectoriel et sociétal dans la lutte contre toutes les formes de précarité ;
- Le décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil définit nos missions : l'accueil, l'hébergement et l'aide psychosociale adaptée aux bénéficiaires afin de promouvoir leur autonomie, leur bien-être global et leur réinsertion dans la société. La réinsertion sociale est un processus visant à permettre aux bénéficiaires de se réapproprier leurs droits, comme par exemple, leurs droits au travail, au logement, à la sécurité sociale, afin qu'ils se réapproprient leur autonomie. Ce travail se fait en lien avec l'hébergement.

Fonctionnement de la maison d'accueil

Sortir de la rue et de l'errance durablement

Notre maison d'accueil *La Rive* propose un hébergement et un soutien psycho-social à des hommes, des couples et des familles avec enfants. Notre capacité d'accueil est composée de **16 lits pour hommes ou couples** et **18 lits pour des familles**, décomposée en 4 entités.

Concrètement, la maison d'accueil a pour objectif de soutenir les personnes accueillies dans la réalisation de leur projet, quel qu'il soit. Les modalités de chaque suivi sont donc définies au cas par cas, en partant du principe que c'est la rencontre entre nos compétences et expériences ainsi que les besoins de la personne qui vont construire l'accompagnement, le tout en collaboration entre les travailleurs et les usagers.

En partenariat avec diverses associations, nous proposons également à nos hébergés la possibilité d'avoir accès, à la suite de leur séjour chez nous, à des appartements à des prix compétitifs tout en étant suivis par un service compétent par rapport à leur problématique. L'objectif de ce « transit », limité dans le temps, est de les accompagner dans la reprise de leur autonomie, mais de façon plus légère, afin de faciliter la transition entre leur séjour en nos murs et le logement indépendant.

Nous sommes également agréés pour continuer à accompagner nos anciens hébergés dans leur nouveau lieu de vie, à court, moyen et long terme au travers le logement accompagné et le post-hébergement.



Cadre de l'action

Défendre un accès à bas seuil

Nous défendons une politique d'accès « bas seuil », c'est-à-dire avec le moins de conditions possibles à l'accueil. Au niveau de la maison, cela se traduit par une ouverture à quiconque en fait la demande lorsqu'une place est libre, sans exclusion au niveau des problématiques. La seule restriction que nous mettons se situe au niveau du titre de séjour sur le territoire belge. Il faut en effet en posséder un, quel qu'il soit, pour avoir accès à la maison d'accueil, à la fois pour des raisons de prise en charge financière mais aussi, et surtout, parce que nous estimons que le problème des personnes en situation irrégulière ne relève pour le moment pas de la compétence de la maison d'accueil et qu'il s'agit là d'un tout autre travail de suivi social. Notre section « familles » est ouverte à n'importe quel type de composition familiale (maman seule avec enfants mais aussi papa seul ou couple avec enfants) et nous ne mettons pas de limite d'âge au niveau de l'accueil des enfants. La seule limite que nous avons de fait est le nombre de lits disponibles. Dans le quotidien, nous tentons, lorsque c'est possible, de privilégier l'accueil de familles ou d'hommes ayant moins de chances d'être accueillis ailleurs (problématique de santé mentale lourde, issus du milieu carcéral, discriminations de genres, trans-identités, famille monoparentale, famille biparentale avec enfants déjà ados, etc.).

Notre pratique professionnelle s'axe avant tout autour de la qualité de l'accueil et de la présence auprès des bénéficiaires. Au-delà de cette première approche importante, nous tentons en permanence d'affiner notre regard ainsi que de développer la créativité nécessaire face aux situations que nous rencontrons.

Accueil des (ex-)détenus

Dans le cadre de notre accès bas seuil, nous hébergeons et accompagnons depuis 2015 des personnes portant un bracelet électronique, avec un maximum d'une personne sous surveillance électronique ou en libération conditionnelle au sein de la maison d'accueil. Cette ouverture répond à un réel besoin, l'offre que nous proposons restant dérisoire par rapport à la demande. Nous avons également mis en place des entretiens de pré-accueil au sein des prisons de la Région Bruxelloise lorsque nous recevons une demande d'accueil d'un détenu devant être libéré dans les prochains mois, afin de faciliter la transition entre le système pénitentiaire et la réinsertion dans notre société.

De plus, nous avons fait partie intégrante du projet Home Less Vincula, permettant une ouverture de 12 places supplémentaires à destination des justiciables. Ce projet a été l'un des points d'orgue de cette année, un chapitre lui sera consacré dans le présent rapport.

Focus sur la santé mentale, la toxicomanie et l'alcoolisme

Notre politique d'accès bas seuil nous conduit assez naturellement à développer une certaine expertise et spécificité autour des questions liées à la santé mentale, à la toxicomanie ainsi qu'à l'alcoolisme. En effet, nous accueillons très régulièrement des personnes présentant un double diagnostic (le plus souvent problèmes psychiatriques et addiction), un passé d'addiction très lourd ou des problèmes psychiatriques très marqués. Nous hébergeons ainsi régulièrement des personnes sortants d'établissements de défense sociale, atteintes de troubles schizophrènes/psychotiques devant être orientés sur du long terme dans le secteur de la santé



mentale, de personnes délirantes, confuses, encore non-diagnostiquées avec qui nous tentons d'établir une accroche, etc.

Soutenir un travail d'accompagnement constructif et durable avec ce type de problématiques demande une forte individualisation du suivi, une grande souplesse dans l'approche ainsi que dans les réponses « éducatives et pédagogiques » mises en place. Nous tentons ainsi de développer, à côté d'un accompagnement psycho-social « classique » une approche plus clinique des situations au travers la pluridisciplinarité de l'équipe. L'objectif, à travers notamment différentes formations et supervisions collectives, est de favoriser la créativité et la réflexion clinique en allant puiser dans différents outils d'analyse (psychanalyse, systémique, etc.).

Nous prenons également régulièrement le temps de remettre en question nos pratiques et notre projet pédagogique, l'objectif étant de donner un maximum de sens à nos actions et d'être les plus réactifs possible à l'évolution des problématiques, individuelles, collectives voire même sociétales.

Dans le cadre de cet accueil, nous travaillons en partenariat étroit avec l'asbl Transit (accueil de personnes souffrant de problèmes d'addiction), avec le Samu social (et plus particulièrement sa cellule psy) et certains partenaires issus du secteur de la santé mentale.

Soutenir les familles et les enfants

Nous avons une attention particulière pour les enfants accueillis en famille. Nous considérons en effet que ceux-ci doivent bénéficier d'une forme de priorité car ils sont les plus vulnérables et totalement dépendants des adultes autour d'eux.

Les familles que nous accueillons témoignent pour la grande majorité d'entre elles de vécus extrêmement lourds, mêlant violences conjugales et/ou intrafamiliales, maltraitements physiques et psychiques, abus, parcours migratoires chaotiques, ... avec souvent comme conséquences des passages compliqués au sein du secteur de l'Aide à la jeunesse, le développement de problèmes psychiatriques, de dépendances diverses, etc.

Ces vécus familiaux douloureux ont évidemment une conséquence directe sur le développement des enfants, que ce soit parce qu'ils sont confrontés à des parents eux-mêmes en souffrance n'ayant pas eu les moyens de se rétablir avant de donner naissance à leur tour, et/ou parce que le parcours (migratoire ou pas) de la famille est fait de discontinuités, de ruptures et de pertes qui ne permettent pas aux enfants de se construire adéquatement. Plus globalement, une perte de logement, un passage en rue ou en service d'accueil d'urgence est toujours un événement traumatique qui fragilise la cellule familiale.

Le soutien et l'accompagnement de ces différents vécus font donc partie intégrante de notre projet d'accueil des familles et sont des éléments-clefs pour une réinsertion durable. Concrètement, nous mettons en place tout un travail de soutien quotidien dans la relation parents-enfants. Ce travail peut prendre différentes formes : observations, analyses en équipe, entretiens avec le(s) parent(s) avec ou sans les enfants, entretiens avec les enfants, aide dans la gestion des enfants au quotidien, orientation vers des services spécifiques si nécessaire, etc.

Nous tentons également de développer une approche singulière de l'enfant, centrée autour de ses besoins, son vécu, l'expression de ses émotions, en le reconnaissant comme un sujet à part



entière, avec un projet qui lui est propre (en collaboration avec les parents). Sa protection fait également partie de nos priorités. Par conséquent, lorsque nous sommes confrontés à des systèmes familiaux pervers ou extrêmement dysfonctionnants, nous évaluons le danger que court l'enfant et faisons appel, lorsque c'est nécessaire, aux services de l'Aide à la Jeunesse.

Inscrire notre pratique dans un travail en réseau

Que ce soit à la maison d'accueil, au sein de notre service d'accueil de jour ou à l'Arbre à Bulles, nous sommes attentifs à identifier le réseau de la personne, à le compléter si nécessaire, à le (re)mobiliser et à l'animer afin de garantir une cohérence globale dans l'accompagnement de la personne.

Vu les problématiques dont nous sommes témoins, il nous semble en effet indispensable de proposer une approche holistique des personnes, en s'entourant et en l'entourant de points d'appui les plus larges possibles : santé physique, santé mentale, situation sociale et administrative, assuétude, handicap, suivi judiciaire, etc.

Nous souhaiterions d'ailleurs, afin de compléter notre approche, nous former dans les années à venir à la cartographie de réseau et intégrer dans notre travail le lien avec la famille et les proches de nos bénéficiaires, cela est d'ailleurs l'un des objectifs de la coordination pour l'an 2023.

Depuis de nombreuses années, nous sommes donc attentifs à développer un panel de collaborations, plus ou moins formalisées, le plus large possible, afin d'avoir des partenaires pour chaque « dimension » de la personne :

- Accès logement : AIS Logement Pour Tous, cellule Capteur logements de l'Îlot, projet Housing first développé par le Samu social ;
- Santé mentale/Addiction : la Gerbe, Similes, projet LAMA, Transit, le RAT, Babel, l'Orée, Pélican, Unité 511 de Saint-Pierre, Tela, le SAS, etc.
- Justiciables : Ambulatoire de Forest, I.Care, la FAMD, le Slaj,...
- Santé physique : Réseau Hépatite C, Syner-Santé, Maison médicale de la Senne, MDM ;
- Handicap : Bataclan ;
- Milieu scolaire : Nota Bene et écoles du quartier/de la Région ;
- Autres services du secteur : maisons d'accueil, Pierre d'Angle, Centre Ariane, Samu, etc.
- Services sociaux généraux : Espace social Télé-service, CPAS de la Région ;
- Crèche : la Ribambelle ;
- HOBO : activités, bien-être, loisirs, formations, emplois ;
- SAJ/SPJ ;
- Concertation alimentaire via la FDSS ;
- ADDE, CIRE, SIREAS, ... pour tout ce qui touche aux « droits des étrangers ».

Nous faisons ceci dit le constat que cette pratique de travail en réseau n'est pas encore suffisamment inscrite en profondeur dans les mœurs du secteur du sans-abrisme. Nous tentons donc, à travers la participation à divers lieux de discussions sectoriels, de diffuser le plus possible notre vision de cette part essentielle du travail d'accompagnement.



Nous faisons partie de diverses fédérations (AMA, RBDH) ainsi que des diverses plates-formes de concertation, afin de pouvoir relayer notre vécu à un niveau plus large et inscrire notre action dans un cadre plus politique.

Développer l'accès à un logement durable

Pour une partie de nos hébergés, l'accès à un logement durable et de qualité en Région Bruxelloise est très compliqué, voire impossible. Or, il s'agit d'une porte de sortie essentielle de la maison d'accueil. Nous développons donc toute une série de projets visant à améliorer cet accès :

- Partenaire du projet Housing First développé par le Samu social (via la Rencontre).
- Participation au comité d'accompagnement de la Cellule Capteur Logements développé par l'Îlot, ce qui nous donne donc un accès aux logements captés par cette cellule.
- Augmentation de notre parc de logements de transit à bail glissant via notre partenariat avec l'AIS Logement Pour Tous.

Promouvoir la continuité des soins

Construire avec le bénéficiaire un parcours de soins cohérent, qui prévient les discontinuités et donc les risques de rechute, sont essentiels pour une réinsertion durable. C'est dans cette optique que nous mettons en place par exemple des ré-accueils prioritaires au sein de la maison d'accueil en cas d'hospitalisation, de cure, de postcure, etc. Nous menons ce travail en concertation avec tous les acteurs présents dans le parcours de soins de la personne. Plus largement, nous participons à différents réseaux, comme le réseau WaB ou le réseau Passerelles. Enfin, en partenariat avec Transit et le Samu social, Source est à l'initiative du réseau BITUME, un réseau ayant pour objectif de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour personnes sans abri. Ce réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) « complexe(s) » et/ou « chronique(s) ».

Éléments de contexte sur l'année 2022

L'année 2022 a commencé avec les réminiscences du COVID-19 mais également la relocalisation au *Train Hostel* durant la rénovation de notre maison d'accueil et par extension, notre inclusion dans le projet Home Less Vincula.

En effet, le mois de janvier a été rythmé d'abord par notre emménagement à l'hôtel et par la propagation du coronavirus au sein de l'équipe ensuite, lequel a touché les hébergés le mois suivant. Ensuite, notre intégration dans le projet HLV, lequel ouvre 24 places supplémentaires pour des familles et des justiciables, a permis l'engagement pour une durée déterminée de 3 ETP. De plus, la scission entre assistants sociaux et éducateurs spécialisés a été abolie courant de l'année, tout un chacun devenant « travailleur social ». Chaque tâche étant alors diluée dans toute l'équipe et permettant à chaque référent de se saisir de la globalité du suivi de la personne, cela permet également un équilibre plus stable en termes de dossiers par travailleurs.



Mise en œuvre du projet collectif

Bien que 2022 a été exceptionnelle, globalement le travail effectué l'a été en suivant la ligne directrice des années précédentes, à savoir :

- Mettre un maximum de sens derrière nos actions auprès des hébergés ;
- Questionner et adapter notre cadre pour favoriser l'autonomie des personnes ;
- Individualiser le plus possible notre accompagnement psycho-social ;
- À la sortie de la crise Covid, il a été difficile de prévoir des moments privilégiés de cohésion d'équipe, en effet, nous n'avons effectué qu'une mise au vert, peu concluante ;
- Nous avons plus spécifiquement mené une réflexion plus globale autour de l'accompagnement des addictions au sein de la maison d'accueil ;
- La question des addictions reste transversale à la problématique du sans-abrisme et questionne constamment notre pratique ;
- La façon de travailler un accompagnement social tenant compte des comportements que la consommation et les mécanismes d'addiction induisent ;
- La gestion de la consommation et des états sous influence au sein d'une collectivité ;
- Le suivi de la prise de traitement de substitution ;
- La peur, les préjugés et la répression liés à cette question, et la mise en place d'un cadre censé « prévenir » les débordements ;
- Les tensions autour de l'accueil au sein d'une collectivité hétérogène et non médicalisée d'un public présentant ce type de problématique ;

Certaines maisons d'accueil, partant du constat (réel) qu'elles ne possèdent ni le cadre ni les compétences pour gérer ce type de problématiques, ont mis en place des limites/règles permettant de « canaliser » les risques liés à l'accueil de ce public : pas d'accueil pour des personnes sous traitement de substitution, demande d'un avis médical sur cette question avant d'envisager un accueil, interdiction absolue de consommer quoi que ce soit durant l'hébergement, même à l'extérieur de la structure, etc.

- Au sein de notre maison d'accueil, nous avons mis en place toute une série de mesures/règles de fonctionnement censées permettre de contenir les effets des addictions sur la gestion du cadre et de la collectivité ;
 - Interdiction de posséder au sein des bâtiments des stupéfiants et de l'alcool ;
 - Interdiction de consommer au sein du bâtiment ;
 - Interdiction de revenir sous influence dans un état tel que la personne ne sait plus se gérer.

Si toutes ces règles ont évidemment du sens, leur application stricte a conduit à de nombreuses fins d'hébergement, sans que la question de la consommation au sens large puisse faire l'objet d'une attention et être insérée dans le travail d'accompagnement plus large effectué avec la personne.

Or, le public de la maison d'accueil est essentiellement composé de personnes pour lesquelles la question de la consommation est ou a été prégnante dans leur parcours.

Continuer nos pratiques en faisant l'autruche nous faisait clairement passer à côté d'un pan important de notre mission d'accompagnement car ces règles, aussi



pertinentes qu'elles puissent paraître théoriquement, ne permettent pas un travail intéressant et constructif avec la personne. Nous avons donc entamé en équipe un travail de réflexion sur la façon dont on pouvait adapter notre cadre et nos pratiques pour à la fois continuer à proposer un cadre « sécurisé » tout en nous adaptant plus à la personne, la prenant là où elle se trouve dans sa consommation.

- Notre objectif était de réorienter notre travail, de façon à :
 - Favoriser une réelle politique de réduction des risques, qui passe par un dialogue « vrai » avec la personne sur la question du produit ;
 - Mettre en place un cadre et des règles permettant également cette vision RDR. A partir du moment où la consommation est moins cachée, moins diabolisée, moins systématiquement sanctionnée, cela permet à l'équipe de développer un travail plus préventif. Cela permet également éventuellement de plus facilement détecter des comportements à risques et de prévenir des risques d'OD par exemple ;
 - Pouvoir, si la personne le souhaite, réellement travailler cette question dans son accompagnement, et pas uniquement sous l'angle des sanctions.
- Ce travail s'est déroulé à différents niveaux, et est d'ailleurs encore en cours :
 - Réflexion autour du sens de certaines règles et des effets qu'elles produisent, et adaptation de notre cadre ;
 - Adaptation et ajustement de notre discours, notre façon d'aborder cette question avec notre public.
- Accueil des justiciables ;
- Mixité du public, lesquelles interagissent par jugements de valeurs, source de création de tensions/conflits.

Nous avons pris la décision de ne plus mettre fin systématiquement à l'hébergement d'une personne ayant consommé dans la maison conformément aux règles. De plus, nous avons décidé d'autoriser la possession de stupéfiants et d'alcool à l'intérieur des bâtiments sans qu'elle ne soit cachée, même si cela peut sembler paradoxal. L'objectif principal est de favoriser l'ouverture de dialogue avec les consommateurs, afin que nous puissions travailler ensemble sur la question de la consommation et réduire les risques, qui sont souvent liés à la méconnaissance des pratiques de consommation ou à des produits composés de mélanges chimiques conçus uniquement pour maximiser les profits du marché noir.

Au lieu de sanctionner automatiquement, nous prenons une approche plus adaptée à la situation de la personne ainsi qu'à son hébergement dans son ensemble. Dans la mesure du possible, nous travaillons avec elle pour trouver une solution. Nous espérons que cette approche nous permettra d'utiliser cette situation comme un point de départ vers un parcours de soins. Nous continuons à fixer des limites en cas de récidive, car cela peut indiquer une difficulté pour la personne à respecter les règles, quelle qu'elles soient. Nous croyons que l'abstinence n'est pas la solution universelle et visons avant tout une consommation éclairée, qui minimise les risques en toute connaissance de cause.

Nous continuons à encourager les résidents à gérer leur consommation à l'extérieur et à ne pas revenir dans un état qui ne leur permet pas d'avoir un comportement approprié en collectivité. Si cette règle n'est pas respectée, nous discutons avec la personne et en équipe de cet épisode, puis nous construisons une réponse qui semble appropriée et offre à la personne la possibilité



de l'intégrer dans son parcours de consommation. Si cela ne fonctionne pas, nous proposons à la personne de se réorienter vers une autre structure ou une trajectoire de soins plus adaptée. Nous prenons soin de ne pas causer de préjudice à la personne en nous assurant que notre cadre et notre façon de travailler ne nuisent pas à la personne et ne l'aident pas à s'en sortir.

Nous avons également supprimé les heures de rentrée obligatoires et le nombre de jours d'absence consécutifs autorisés, car ces règles semblaient plus construites sur des peurs que sur des faits réels. Nous préférons partir du principe que les personnes ont un minimum de « colonne vertébrale » et ont envie de ce lieu d'hébergement. Cette décision permet aux personnes devant sortir pour consommer de le faire sans avoir à inventer d'excuse ou à craindre de ne pas pouvoir rentrer. Cela évite également les consommations à l'intérieur de la maison et les transgressions des règles .

Les formations

Les travailleurs de la maison d'accueil ont bénéficié de diverses formations autour de la consommation.

Une formation intitulée « Penser & Agir » proposée par le CEPAG est suivie par l'une de nos membres et s'étale sur 3 années, avec comme objectif de devenir actrice du changement dans notre société en tant que travailleuse sociale.

Une formation sur les normes de sécurité en collaboration avec les pompiers a également été suivie par l'une de nos membres.

La formation longue sur les premiers secours via la Croix Rouge a, quant à elle, été reportée à l'an 2023, année qui remettra les formations aux centre de nos préoccupations.



Les données statistiques en 2022

Réalisation en termes d'intégration sociale

Modalité d'accueil

Téléphone	37	97.37 %
Permanence	1	2.63 %

Demandeur d'accueil

Propre initiative ou demande spontanée	35	92.11 %
Centre d'hébergement d'urgence (Samusocial, Ariane, Pierre d'Angle, Ilot160...)	1	2.63%
Inconnu	2	5.26%

Statut individuel

Adulte	37	78.72%
Enfant accompagnant	10	21.28%

Composition de ménage veille de l'accueil

Isolé sans enfant	28	75.68 %
Isolé avec enfant	3	8.11 %
Couple sans enfant	2	5.41 %
Couple avec enfant	4	10.81 %

Situation prédominante la veille de l'accueil

Isolé	24	51.06 %
Isolé avec enfant(s)	2	4.26 %
Couple	3	6.38 %
Couple avec enfant(s)	5	10.64 %
Vivait en famille	10	21.28 %
Adulte en Institution	1	2.13 %
Enfant en gestation	1	2.13 %
Inconnu	1	2.13 %

Etat Civil

Célibataire	36	76.6 %
Marié(e)	4	8.51 %
Divorcé(e)	2	4.26 %
Séparé(e) légalement	1	2.13 %
Inconnu	4	8.51 %



Lieu de vie la veille de l'accueil

Logement secteur privé (propriétaire ou locataire)	5	11 %
Maison d'accueil	7	15 %
Centre d'accueil d'urgence gratuit / de crise (*)	21	45 %
Hébergement précaire (*)	1	2 %
Institution médicales (*)	2	4 %
Institutions pénales (*)	2	4 %
Hôtel (Sauf bons d'hôtel d'Ariane)	1	2 %
Inconnu par l'équipe	2	4 %
Autre	6	13 %

Dernier Domicile

Anderlecht	4	8.51 %
Auderghem	2	4.26 %
Berchem Ste Agathe	2	4.26 %
Bruxelles-ville	10	10.64 %
Ixelles	3	6.38 %
Koekelberg	1	2.13 %
Molenbeek	1	2.13 %
Saint-Gilles	1	2.13 %
Schaerbeek	6	12.77 %
Région Wallonne	16	34.04 %
Sans domicile déclaré en Belgique	1	2.13 %
Inconnu	5	10.64 %

Titre de séjour

CI belge	30	63.83 %
Carte B - Carte blanche - Annexe 6 B	5	10.64 %
Carte C - Carte jaune - Annexe 7	1	2.13 %
Carte D - Annexe 7 bis	1	2.13 %
Carte E - Annexe 8	1	2.13 %
Carte E+ - Document - Annexe 8 bis	2	4.26 %
Carte F - Carte blanche + mention spécifique - Annexe 9	1	2.13 %
Carte F + Annexe 9 bis	1	2.13 %
Attestation de perte de titre séjour 1	1	2.13 %
Autre (préciser)	4	8.51 %



Motifs d'entrée selon l'usager

Problèmes de logement	38	45.78 %
Problèmes administratifs	9	10.84 %
Problèmes d'assuétudes/dépendances	5	6.02 %
Problèmes de violences sexistes et/ou intrafamiliales	1	1.2 %
Problèmes de santé mentale	5	6.02 %
Problèmes financiers	12	14.46 %
Autre (préciser)	13	15.66 %

Destination à la sortie

Logement secteur privé (propriétaire ou locataire)	5	14.29 %
Maison d'accueil	2	5.71 %
Logement géré par une AIS (*)	9	25.71 %
Inconnu par l'équipe	14	40 %
Autre (préciser)	5	14.29 %

Motif de sortie

Départ volontaire préparé avec la M.A.	10	28.57 %
Départ volontaire non-préparé avec la M.A.	13	37.14 %
Départ non-volontaire du fait de la M.A.	2	5.71 %
Rupture du fait d'une situation/ d'une instance extérieure	10	28.57 %

Couverture des frais de séjour demandé à l'hébergé

Ressource de la personne	14	36.84 %
CPAS	16	42.11 %
Autre	6	15.79 %
Enfant accompagnant	2	5.26 %

Situation financière en entrée

Revenu de travail salarié	2	2.47 %
Pension (de retraite/survie) ou Grapa	1	1.23 %
Allocations aux personnes handicapées	1	1.23 %
CPAS (Revenu intégration ou aide sociale équivalente)	18	22.22 %
Allocation de chômage	6	7.41 %



Indemnités d'incapacité de travail ou invalidité (Mutuelle)	4	4.94 %
Sans ressources personnelles (y compris à charge d'un tiers)	3	3.7 %
Allocations familiales	1	1.23 %
Argent de poche CPAS	8	9.88 %
Autre (préciser)	4	4.94 %
Inconnu	1	1.23 %
Enfant accompagnant	8	9.88 %

Situation financière à la sortie

Pension (de retraite/survie) ou Grapa 1	1	1.56 %
CPAS (Revenu intégration ou aide sociale équivalente)	16	25 %
Allocation de chômage	3	4.69 %
Indemnités d'incapacité de travail ou invalidité (Mutuelle)	2	3.13 %
Sans ressources personnelles (y compris à charge d'un tiers)	1	1.56 %
Argent de poche CPAS	9	14.06 %
Autre (préciser)	4	6.25 %
Inconnu	7	10.94 %
Enfant accompagnant	2	3.13 %

Post-hébergement

De manière systématique, lorsque des résidents (seul, en couple ou en famille) quittent une maison d'accueil pour intégrer un logement, nous les aidons à préparer leur départ et leur installation en mettant à leur disposition :

- une aide pour la recherche et l'achat à prix réduit de meubles
- un stock de meubles pour les aider dans leur relogement
- des kits contenant de la vaisselle, des produits d'entretien et des denrées alimentaires pour démarrer leur nouvelle vie
- une assistance pour le déménagement, l'installation et le montage des meubles.

Nous les aidons également dans les démarches administratives, notamment en les aidant à :

- suivre la demande de premier mois de loyer et de garantie locative auprès des CPAS compétents
- demander une prime d'installation si celle-ci est disponible
- transférer leur dossier lorsque la personne émarge au CPAS
- ouvrir des compteurs et procéder à la domiciliation.

De manière complémentaire, nous avons mis en place deux projets spécifiques de logements de transition en partenariat avec l'association AIS Logement Pour Tous. Nous disposons de deux immeubles d'appartements situés à proximité de notre maison d'accueil, ce qui nous permet de proposer à nos résidents la possibilité d'accéder à des appartements à des tarifs compétitifs après leur séjour chez nous. Ils bénéficient d'un suivi personnalisé en fonction de leur situation.



L'objectif de ces logements de transit, qui sont temporaires, est d'aider nos résidents à retrouver leur autonomie et à faciliter leur transition vers un logement indépendant. Après une période de 18 mois, le locataire peut conclure un bail classique pour rester dans le logement et maintenir sa stabilité. En contrepartie, nous avons accès à 4 logements de transit supplémentaires par an grâce à la convention que nous avons signée avec Logement Pour Tous.

Nous avons également lancé un autre projet de logement de transition "classique" en collaboration avec Logement Pour Tous. Ce projet permet à des personnes ayant une certaine autonomie mais ayant du mal à trouver un logement rapidement de quitter notre maison d'accueil pour un logement autonome temporaire. Ils ont la possibilité de renouveler leur séjour de 18 mois avec pour objectif de trouver un logement permanent à l'issue de cette période.

Ils sont soutenus dans cette recherche par le service d'habitat accompagné « S.Ac.A.Do », de l'Îlot. Ce projet nous permet de mettre à disposition de nos hébergés 3 à 4 logements de ce type par an.

Pour mettre en place ces projets de logements post-hébergement, il est crucial de construire un réseau de soutien autour de la personne pour l'aider dans sa transition vers l'autonomie.

Ainsi, nous cherchons constamment à établir des partenariats qui seront bénéfiques à la personne durant son séjour chez nous et qui pourront également la soutenir après son départ.

Depuis le 1er juillet 2016, ces missions de suivi post-hébergement ont été reconnues comme faisant partie intégrante de nos missions de base, et sont donc partiellement financées par la COCOF. Nous avons pu valoriser 0,5 ETP de notre équipe existante pour ce type de missions, qui étaient auparavant financées sur nos fonds propres.

Nous avons ainsi clarifié notre travail de post-hébergement, qui consiste notamment à aider les personnes lors de leur départ pour leur logement en préparant le déménagement, en fournissant des colis, et en les aidant dans les démarches liées au premier mois de loyer et à la garantie locative.

Ensuite, le travail d'accompagnement à domicile après le départ de la maison d'accueil, en lien (ou pas) avec un autre service d'accompagnement. Nous rencontrons, de façons plus ou moins régulière et intensive en fonction de la situation les personnes à domicile afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet.



Enfin, le travail de maintien du lien dans un parcours de soins/de vie, tant avec la personne qu'avec les différentes institutions gravitant autour d'elle.

Différents critères sont pris en compte pour proposer ce suivi à nos hébergés :

- Évaluation du degré d'autonomie de la personne, en équipe et/ou en co-répondance
- Capacité de la personne à gérer la solitude future
- Besoins en termes d'aide administrative dans la transition vers le logement
- Qualité du lien qui a été construit durant l'hébergement
- Maintien de la continuité du lien dans le parcours/le trajet de soins de la personne.
- Possibilité d'une transition vers un service d'accompagnement externe, qui sera présent à plus long terme.

Type de ménage

Homme seul	8	80 %
Homme accompagné d'enfant(s)	1	20 %

Composition de ménage

Nombre d'hommes	9	90 %
Nombre d'enfants	1	10 %

Nombre de membres du ménage par tranche d'âge

Moins de 18 ans	1	1,56 %
31-39 ans	5	54,22 %
40-49 ans	4	44,22 %

Problématiques rencontrées par le ménage

Logement	5	60 %
Endettement	1	10 %
Difficultés administratives	1	10 %
Juridiques	1	10 %
Assuétudes	1	10 %

Revenus du ménage (pendant l'année écoulée)

Mutuelle	1	11,22 %
Chômage	2	22,44 %
Pension handicap	0	0 %
RIS ou autre aide sociale	6	66,33 %



Type de logement occupé

AIS	8	88,88 %
De transit	1	11.11 %

Logement accompagné

La pandémie de coronavirus a entravé nos suivis en logement accompagné, surtout pour ceux qui s'étaient installés sur plusieurs années. Heureusement, les visites à domicile ont pu reprendre, ce qui nous a permis de renouer le lien avec les personnes et de reprendre notre travail sur la valorisation de leur autonomie en logement.

Cette année, notre approche la plus pertinente a été le travail en réseau. Nous avons organisé diverses concertations avec des partenaires tels que Source, les AIS et d'autres acteurs du secteur social afin de maximiser notre approche holistique du suivi de nos anciens hébergés. Nous avons également consulté les personnes elles-mêmes pour être au plus proche de leur réalité sociale et administrative.

Par exemple, nous avons détecté des problèmes de santé mentale qui ont parfois eu un impact sur la vie en appartement et la relation avec les voisins. Pour maintenir un logement durable, il est important d'être respectueux du cadre et des autres habitants du bâtiment. Nous avons donc rapidement réuni tous les acteurs concernés et mis en place un service de médiation.

La médiation est souvent délicate car elle nécessite le consentement de chaque partie et implique parfois une reconnaissance de comportements inadéquats. Dans certains cas, nous devons également collaborer avec le personnel thérapeutique pour nous assurer que les personnes ne représentent pas un danger pour elles-mêmes ou pour les autres.

Parfois, malgré tous les efforts et les ressources mises en place, il peut arriver que nos compétences et nos ressources soient insuffisantes. Dans ces cas-là, lorsque la collaboration s'effrite et devient inefficace, nous sommes confrontés à une impasse. Par exemple, lorsque le loyer n'est pas payé ou lorsque la communication est coupée sans signe précurseur. Dans ces situations, nous sommes contraints de constater que nous avons atteint nos limites.

La mission de logement accompagné est complexe, mais elle est essentielle dans notre secteur pour offrir aux individus toutes les clés pour qu'ils puissent réaliser pleinement leur projet, tout en respectant leur dignité humaine. L'objectif final est de construire une solution durable et à long terme, où les services sociaux pourront disparaître car les personnes seront devenues autonomes dans leur logement et dans leur vie.

Il serait bénéfique, pour certains types d'accompagnement, de proposer un cadre plus flexible et prolongé. Dans certains cas, la maison d'accueil pourrait continuer à fournir des services d'accompagnement à domicile en tant que service principal, ou en coordonnant le réseau de soutien autour de la personne, ou en s'appuyant sur des services complémentaires spécialisés pour une partie de l'accompagnement.

Cependant, les services d'accompagnement à domicile "généraux" sont souvent surchargés et ont des listes d'attente. Il peut arriver que des logements soient disponibles et que les personnes hébergées soient "prêtes" à y emménager, mais qu'il n'y ait pas de place dans le service d'accompagnement choisi, ce qui peut retarder ou empêcher l'entrée en logement.



Ainsi, étendre la durée de certains suivis post-hébergement à un accompagnement à domicile souple, sans limite de temps et actif à moyen et long terme, avec des périodes d'intensité variable, pourrait libérer du temps de travail pour assurer le suivi initial et faciliter la transition vers d'autres services.

Néanmoins, nous souhaitons maintenir une collaboration avec d'autres ressources existantes, en particulier pour la prise en charge de problèmes spécifiques tels que les addictions, les troubles de santé mentale, le handicap, etc. Nous avons déjà établi un réseau de partenaires solide pour ces nouvelles formes d'accompagnement, et nous continuerons à mobiliser ces partenaires. Le maintien de ce travail de réseau demande également du temps et il est important de veiller à ce que différents intervenants/services soient présents pour aider la personne.

Type de ménage

Femme seule	1	16,66 %
Homme seul	5	83,33 %

Composition de ménage

Nombre d'hommes	5	83,33 %
Nombre de femmes	1	16,66 %

Nombre de membres du ménage par tranche d'âge

25-30 ans	1	16,66 %
31-39 ans	2	33,33 %
40-49 ans	2	33,33 %
50-59 ans	1	16,66 %

Problématiques rencontrées par le ménage

Violences conjugales	1	16,66 %
Difficultés administratives	4	66,66 %
Juridiques	1	16,66 %

Revenus du ménage (pendant l'année écoulée)

Mutuelle	1	16,66 %
Chômage	2	33,33 %
RIS ou autre aide sociale	3	50 %

Type de logement occupé

AIS	5	83,33 %
De transit	1	16,66 %



Projet Home Less Vincula

Présentation

Nous avons eu la chance de participer au projet Home Less Vincula, qui offre notamment un hébergement aux sortants de prison via un dispositif social en hôtel. Malheureusement, notre maison d'accueil, « La Rive », était en rénovation pour une longue durée, nous avons donc décidé de nous installer au Train Hostel de Schaerbeek du 15 novembre 2021 au 31 décembre 2023. Cette période a finalement été prolongée de 3 mois, jusqu'au 31 mars 2023.

Cependant, notre unité famille, située en face de la maison d'accueil « La Rive », est restée opérationnelle.

Cette situation nous a permis de doubler notre capacité d'accueil, passant de 16 à 40 lits dans la même infrastructure, avec 24 places supplémentaires qui nous ont été allouées à durée déterminée. La circulaire définit cinq catégories pour l'hébergement :

1. Les sortants de prison de sexe masculin, sans distinction de conditions ou de statuts particuliers.
2. Les couples.
3. Les familles.
4. Les citoyens européens ou les ressortissants de pays tiers pour lesquels le service envoyeur estime qu'il y a possibilité d'ouvrir les droits endéans les 6 mois.
5. Les personnes en séjour irrégulier.

Au moment de l'introduction du projet, notre équipe a décidé de répartir les 24 places supplémentaires de la manière suivante :

- 12 lits pour les sortants de prison sans-abri.
- 12 lits pour les familles, les couples et les personnes des catégories 3 et 4.

Conséquences

En quoi un tel projet peut-il avoir des répercussions sur une structure déjà en place ? Tout d'abord, il y a un changement de pouvoir subsidiant, car nous avons maintenant le soutien de la COCOM, ce qui permet d'augmenter la capacité d'accueil et de diversifier les options pour les sans-abris. Cela évite également de mettre les travailleurs sociaux en chômage technique pendant les travaux de rénovation de notre maison d'accueil, voire même permet l'embauche de personnel supplémentaire. De plus, l'intégration du Train Hostel a été avantageuse car il s'agit d'un bâtiment adapté pour accueillir des personnes dans des conditions respectueuses de la dignité humaine et matériellement décentes.

Cependant, il est important de noter que l'aspect financier est également une implication majeure. En effet, les frais d'hébergement initialement demandés sont couverts à deux tiers, mais cela passe à un tiers dans ce nouveau cadre. Bien que cela puisse augmenter les chances d'une solution durable pour les personnes sans-abri à leur sortie, il faut aussi garder en tête que la durée de l'hébergement est limitée par la durée du projet. Cela s'applique également aux travailleurs engagés dans ce cadre-là.



Comment introduire une demande ?

En ce qui concerne la procédure de demande d'hébergement, il convient de souligner que celle-ci n'est pas si différente de notre procédure classique, qui implique une inscription préalable sur liste d'attente. Cependant, il est important de noter que la différence se situe au niveau des institutions avec lesquelles nous travaillons pour mettre en place ce projet.

En effet, nous collaborons avec des acteurs du milieu carcéral, tels que les établissements pénitentiaires, ainsi que des associations issues du milieu péri-carcéral. Cette collaboration étroite nous permet de mieux comprendre les besoins des sortants de prison et de leur offrir des solutions d'hébergement adaptées à leur situation. En outre, nous avons établi des liens avec des services envoyeurs, qui nous aident à faciliter le relais entre différents lieux d'hébergement.

Cette approche collaborative permet de briser les barrières entre les différents acteurs impliqués dans la réinsertion sociale des personnes sortant de prison. Elle nous permet également de mieux comprendre les problématiques auxquelles sont confrontés les sortants de prison et de trouver des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques.

La prison

Les demandes formulées en ligne directe de la prison sont, pour la plupart, initiés par le service psychosocial de la prison, chaque détenu ayant un assistant social dévolu pour suivre sa période de détention. Ce service est bien évidemment présent dans chaque établissement pénitentiaire. Une autre formule consiste à ce que la personne elle-même nous contacte depuis l'institution.

En procédure classique, un entretien de pré-accueil doit toujours être réalisé avant un potentiel hébergement. Pour le faire dans ce cadre-ci, une autorisation était requise pour que les travailleurs puissent se rendre en prison afin de visiter les candidats. La différence majeure ici revient à la mobilisation du travailleur, devant se rendre jusqu'à l'institution afin de réaliser l'entretien. Si ce dernier est concluant au regard de la concertation d'équipe faite en aval, et afin d'entériner la décision, nous fournissons à la personne, au service psychosocial ainsi qu'au greffe un accord de principe, mentionnant qu'à la sortie, la personne rencontrée pourra bénéficier d'un hébergement au sein du Train Hostel. Ces accords de principe se révèlent être des pièces de valeur au moment du passage au tribunal d'application des peines.

Les services envoyeurs

La liste se compose de 16 services distincts, issus de milieux différents avec des missions également différentes, permettant ainsi une communication inter-services, un suivi global et au cas par cas en fonction de la ou les problématiques rencontrées par les individus.

Au niveau de la communauté flamande :

1. Centrum voor Algemeen Welzijnswerk Brussel
2. Psychotherapie-Brug
3. TANDEM



Au niveau de la commission communautaire commune :

4. BRUSS'HELP
5. L'APO
6. La FAMD
7. Rizôme
8. Le SASB

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

9. Le SLAJ-V
10. Le REP

Au niveau communal :

11. MOVE, Molenbeek Vivre ensemble
12. RePR - Schaerbeek

Au niveau des services dits spécifiques :

13. L'asbl APRÈS (Éducation/Réinsertion-socioprofessionnelle/accompagnement psychosocial)
14. CAP-ITI (Santé/Assuétudes)
15. L'ambulatoire Forest (Santé/Assuétudes)
16. I.Care (Santé/Assuétudes) – Transit Asbl

La personne elle-même

Comme annoncé *supra*, la personne peut nous contacter de son propre chef depuis le téléphone de la prison. Cela s'est produit rarement mais il est bon de le mentionner.

Cette méthode a été utilisée de manière exclusive par les couples et les familles.



Les envois des sortants de prison sans-abris

Services envoyeur	Envois
L'APO	3
La FAMD	5
Rizôme	8
Le SLAJ-V	6
L'asbl APRÈS	2
CAP-ITI	3
L'ambulatoire Forest	6
I.Care – Transit Asbl	8
Services psychosociaux des établissements pénitentiaires	8
La personne elle-même	2
TOTAL	51

Les couples et familles, ont donc exclusivement fait la demande de leur propre initiative.

En ce qui concerne l'unique candidat des catégories 3&4, celui-ci a été envoyé par la Croix-Rouge.

Définition du sortant de prison au regard de la circulaire

Toute personne étant en détention au moment de la demande, sachant que les qualifications juridiques des détenus varient et ainsi, leur processus de détention également. Un prévenu n'est pas encore condamné, sa sortie peut donc être imminente. A l'inverse un détenu, a une peine en cours et par conséquent, sa date de sortie en fond de peine ou son éligibilité à la libération conditionnelle ainsi qu'à la surveillance électronique peut être anticipée.

Cependant, il s'avère qu'en cours de route, cette définition a été élargie afin de répondre de manière adéquate à des contraintes de temps entre la demande, l'entretien d'accueil et l'installation et ce au vu des délais judiciaires pouvant, parfois prendre de court chaque acteur concerné, et la contradiction de fait liée au procédures de chaque institution issue du processus de réinsertion. Ainsi, le sortant de prison peut faire sa demande s'il est déjà sorti, et ce dans les 15 jours calendrier. Rendant ainsi l'orientation avec les services envoyeurs beaucoup plus confortables et occultant également les freins que pouvaient rencontrer les travailleurs sociaux, notamment à cause des mouvements de grève répétés au sein de prisons bruxelloises qui empêchaient la bonne tenue des entretiens prévus, l'apprenant souvent seulement une fois arrivé sur place. De plus, cela a permis de moins appréhender le transfert des détenus vers le nouveau centre pénitentiaire d'Haren qui se déroulait durant notre période d'activité.

La mise en application

Durant ces 15 mois d'activités, nous avons eu 101 demandes dites « théoriques », cela sera approfondi dans le tableau ci-dessous. Elles sont théoriques car elles comprennent l'ensemble des individus. Mais dans les faits, nous avons eu 71 demandes dites « concrètes ». Cela se justifie par les demandes familles et couples qui étaient réalisées par ces derniers et non pas individuellement. Une demande d'un individu considéré comme faisant partie des catégories 3 & 4 fait également partie de ce total. Nous verrons par la suite que ces profils peuvent être



polymorphes, c'est-à-dire qu'ils peuvent être issus de deux catégories simultanément, à l'image d'un couple dont les deux protagonistes sont des sortants de prisons.



Les demandes

Profils	Nombre Personne	Nombre Demande	Demandes Acceptées	Demandes Refusées	Refus d'hébergement/sans nouvelles durant le processus
<u>Justiciables</u>	51	51	30	9	12
<u>Familles</u>	31	10	7	0	3
<u>Couples</u>	18	9	4	1	4
<u>Catégories 3&4</u>	1	1	1	0	0
TOTAL	101	71	42	10	19

Constats :

Nous pouvons donc faire plusieurs constats sur cette simple base :

Nous avons donc un total de 71 demandes acceptées pour 43 effectives, représentant un total de 84 personnes, tout profils confondus.

Le taux des demandes acceptées qui n'ont pas abouties est presque doublement supérieur aux nombres de refus de l'institution

Le public des justiciables est surreprésenté, ce qui s'explique car c'est le public cible

Par ailleurs, les demandes acceptées mais dites « sans nouvelles/refus d'hébergement », s'expliquent de diverses manières. En effet, pour ce qui concerne les justiciables, les freins à l'hébergement ont été les suivants :

- Sortie initialement annoncée repoussée ou erronée
- « Disparition » de l'individu dans le paysage associatif et/ou carcéral
- Passage au tribunal d'application des peines non concluant

En ce qui concerne les familles qui ont été acceptées mais qui n'ont pas souhaitée être hébergée s'expliquent par :

- Ne se présente pas à l'installation
- Refuse sans motifs
- A trouvé un logement pérenne entre temps

Pour ce qui concerne les couples qui ont été acceptés mais qui ne sont pas venus :

- Refuse sans motifs
- A trouvé un logement pérenne entre temps



La revalorisation de l'autonomie

Notre objectif principal dans l'accompagnement de ce public est de les aider à revaloriser leur autonomie afin qu'ils puissent sortir durablement du sans-abrisme. Pour cela, nous avons mis en place plusieurs axes de travail, dont le premier est l'hébergement. Une fois que les personnes sont chez nous, nous établissons un projet en collaboration avec elles et leurs référents. Pour revaloriser leur autonomie, il est crucial de leur permettre de débloquent des droits élémentaires qui leur permettent de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Nous travaillons donc en étroite collaboration en équipe (co-répondance) pour le suivi social afin de les aider à atteindre cet objectif.

Il convient toutefois de noter que le public des sortants de prisons sans-abris est celui qui a le moins d'autonomie, ou qui a perdu le plus celle-ci. En effet, la privation de liberté qui est l'objet premier de la prison limite leur autonomie de facto. Par opposition, les couples et les familles ont, dans une certaine mesure, plus d'autonomie car ils ont des ressources sociales supérieures et ne portent pas le stigmate du délinquant ou du criminel, ce qui peut limiter leurs interactions sociales avec divers intervenants.

Notre objectif principal dans l'accompagnement de ce public est de les aider à revaloriser leur autonomie afin qu'ils puissent sortir durablement du sans-abrisme. Pour cela, nous avons mis en place plusieurs axes de travail, dont le premier est l'hébergement. Une fois que les personnes sont chez nous, nous établissons un projet en collaboration avec elles et leurs référents. Pour revaloriser leur autonomie, il est crucial de leur permettre de débloquent des droits élémentaires qui leur permettent de mener une vie conforme à la dignité humaine. Nous travaillons donc en étroite collaboration avec notre équipe de suivi social pour les aider à atteindre cet objectif. Les fruits de ce travail seront mentionnés dans le cadre du projet Home Less Vincula.

Il convient toutefois de noter que le public des sortants de prisons sans-abris est celui qui a le moins d'autonomie, ou qui a perdu le plus celle-ci. En effet, la privation de liberté qui est l'objet premier de la prison limite leur autonomie de facto. Par opposition, les couples et les familles ont, dans une certaine mesure, plus d'autonomie car ils ont des ressources sociales supérieures et ne portent pas le stigmate du délinquant ou du criminel, ce qui peut limiter leurs interactions sociales avec divers intervenants.

Les données présentées ci-dessous montrent une surreprésentation des personnes ayant des antécédents judiciaires parmi les bénéficiaires de notre projet. Toutefois, il convient de préciser que cela s'explique en grande partie par le fait que ces personnes constituent le public cible de notre projet d'hébergement. De plus, elles ont représenté la majorité des personnes hébergées dans le cadre de ce projet. Il est important de souligner que ce groupe a également demandé un investissement important en termes de travail quotidien, car il nécessitait souvent une réorientation dans la compréhension du fonctionnement de la société. Cependant, une lecture simpliste des chiffres pourrait suggérer à tort que ces personnes ont bénéficié de meilleurs résultats que les familles, les couples ou les ressortissants des autres catégories..



L'ouverture des droits

Sur les 30 demandes **prisons**, voici l'ouverture des droits qui a été réalisée :

Droits	Nombre
Adresse de référence (CPAS)	20
RIS	19
Carte médicale	21
Chômage	1
Mutuelle	1
Titre de séjour	1

Pour les **couples** :

Droits	Nombre
Adresse de référence (CPAS)	2
RIS	2
Carte médicale	2

Pour les **familles** :

Droits	Nombre
Adresse de référence (CPAS)	2
RIS	3
Chômage	1

Pour les **catégories 3&4** :

Droits	Nombre
Adresse de référence (CPAS)	1
RIS	1
Carte médicale	1
Titre de séjour	1



L'après

Sur les 30 demandes **prisons**, 6 individus ne se sont pas présentés à l'installation. De ce fait, il y a eu 24 places dites effectives. L'hébergement de ceux-ci s'est terminé des manières suivantes :

Motif	Nombre
Fin d'hébergement volontaire	2
Fin d'hébergement immédiate	8
Réorientation	9
Logement de transit	2
Logement privé	1
Passage à une autre institution	1
Passage sous l'égide de la COCOF	1
Total	24

Sur les 4 demandes **couples**

Motif	Nombre
Fin d'hébergement volontaire	1
Fin d'hébergement immédiate	3
Total	4

Sur les 7 demandes **Familles**

Motif	Nombre
Fin d'hébergement volontaire	1
Logement de transit	3
Logement privé	1
Passage à une autre institution	1
Passage sous l'égide de la COCOF	1
Décès	1 ²
Total	8

² Un membre de la famille est malheureusement décédé durant son hébergement, ce qui a conduit à un changement de statut des membres restants (MENA) et ils ont dû passer au sein d'une autre institution.



Pour les **catégories 3&4**

Motif	Nombre
Logement de transit	1
<u>Total</u>	1



Conclusion

L'année 2022 a été une année pleine de défis pour notre association, mais elle a également témoigné de notre engagement et de notre détermination à aller au-delà pour aider ceux qui en ont besoin. Nous avons réalisé que l'interaction entre notre équipe et le public que nous servons est cruciale pour la réussite de nos projets, en respectant la dignité humaine et en guidant chaque personne vers elle.

Notre équipe a travaillé de manière remarquable, en étant toujours motivée et passionnée, ce qui a permis d'accomplir des tâches qui semblaient impossibles au départ.

En tant qu'institution, nous ne sommes pas simplement des hôtes pour le public que nous accueillons, nous sommes avec eux. Cette relation spéciale nous permet d'accomplir nos projets, qu'ils soient individuels ou institutionnels, avec pour objectif commun de respecter la dignité humaine et de les soutenir dans leur quête de cette dignité.

Il est crucial pour une société démocratique d'attribuer ou de réattribuer l'accès aux droits des personnes sans-abri. Cependant, il est parfois difficile pour ce public de se prévaloir de leurs droits. Nous sommes encore confrontés à des discours stigmatisants, qui imposent aux personnes sans-abri de se « mettre en action », de « trouver un travail », ou encore d'être « utiles ». Ces injonctions rappellent encore aujourd'hui la notion de « surnuméraires » introduite par Robert Castel.

Dans notre société où chaque nouvelle richesse engendre davantage de pauvreté, il est malheureusement peu surprenant de constater qu'héberger des personnes en difficulté ne suffit pas à trouver une solution durable à leur situation. Toutefois, malgré les défis actuels et futurs auxquels notre société et notre institution doivent faire face, nous continuerons de travailler sans relâche pour soutenir ceux et celles qui sont dans le besoin.

Il est vrai que cela peut sembler pessimiste, mais en réalité, c'est précisément ce genre de sentiment qui donne vie à notre travail, à notre association et à sa mission depuis de nombreuses années.

En guise de conclusion, il est évident que nous sommes impatients de poursuivre nos efforts pour maintenir et même améliorer encore tout ce que nous avons accompli jusqu'à présent. Nous considérons en quelque sorte que tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent n'était qu'une préparation pour ce qui va suivre dans les années à venir...



Annexes

Modalités d'orientation de sortants de prison sans-abri vers le dispositif social en hôtel – Projet *Home Less Vincula*

Plan de Relance – Secteur de l'aide et des soins aux personnes sans-abri et aide aux justiciables

Circulaire 7bis

A l'attention

- De l'ensemble des acteurs du réseau de l'aide aux justiciables souhaitant demander un hébergement pour une personne sortant de prison sans-abri dans ce dispositif social en hôtel.

Voir liste des Services reprise en annexe

Copie pour information aux

- Bourgmestres, Echevins des affaires sociales et Echevins de la prévention des 19 communes de la RBC ;
- Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS) ;
- Chefs de corps des zones de Police de la RBC et du SPC ;
- Coordinatrice de la Commission communautaire commune, service de l'aide aux justiciables ;
- SPF, Prisons de Bruxelles (sites Saint-Gilles et Forest) service psychosocial et direction EPI ;
- A Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Bruxelles, Me Krings.

La présente Circulaire porte sur les modalités de référencement de personnes sortantes de prison sans-abri vers le dispositif social en hôtel *Home Less Vincula* pour la période du 15/11/2021 au 31/12/22.

CONTEXTE

1. Depuis le début de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, différentes solutions d'accueil ont été déployées avec l'aide financière de la COCOM afin de pallier la réduction de capacité des services et mettre à l'abri des personnes restées à la rue. A partir d'avril 2020, plusieurs structures hôtelières ont été mises à disposition pour héberger ou permettre le confinement des personnes sans-abri. Au début du mois de juin 2020, pas moins de 840 personnes étaient prises en charge. Le soir du 9 novembre (date du dénombrement des personnes sans-abri et mal logées effectué par Bruss'Help, le dispositif comptait 622 personnes – réparties sur cinq hôtels et une ancienne maison de repos convertie en centre d'hébergement pour femmes. Un an après l'ouverture aux personnes sans-abri des premières structures hôtelières, 676 personnes sont hébergées, dont 461 dans des places subventionnées par la Région. Ce dispositif qui, initialement, était proposé comme temporaire a perduré dans le temps et fait actuellement partie intégrante de l'offre d'aide aux personnes sans-abri dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ce dispositif est ci-après dénommé « dispositif hôtel ».
2. Une évaluation des dispositifs hôtels a été menée par Bruss'Help dans le courant du mois de mai 2021. De cette évaluation, il ressort que les dispositifs hôtels ont montré plusieurs avantages, très succinctement résumés comme suit :
 - Autonomie, sécurité et respect de la dignité humaine ;
 - Avantages connexes sur l'action du réseau d'aide, dont les centres de jour, et nouveaux partenariats mis à jour ;
 - Atout en termes de rattachement aux droits : les personnes hébergées dans des hôtels gérés par des communes ou des CPAS disposent d'un accès facilité aux démarches administratives, à la réouverture du RIS ainsi qu'à des logements de transit ou autres services du CPAS ou de la commune.

Suite à cette évaluation notamment, le politique a décidé de prolonger certaines places et d'en créer de nouvelles afin d'offrir près de 200 places subsidiées dans des dispositifs hôtels.

3. De cette expérience est né ce projet novateur conçu initialement entre Source ASBL et Bruss'Help pour mettre à disposition d'un public spécifique des places vacantes, soit 40 places (ou lits) au total. 16 places sont réservées au Source asbl pour le déménagement de sa maison d'accueil agréée par la COCOF 24 autres sont réservées au public cible qui sera accueilli et accompagné par Source asbl, et dont le nombre maximum est fixé à 24 personnes (un couple comptant pour deux personnes). Ces dernières 24 places sont nommées « **places COCOM** » et sont concernées par la présente Circulaire.



4. Enfin, la crise sanitaire Covid 19 a marqué un véritable tournant pour l'exploitation de l'Hôtel *Train Hostel*. Ayant déjà, par le passé, travaillé avec l'Armée du Salut et la COCOM pour héberger des sans-abris jusqu'au 15 novembre 2021, l'Hôtel a répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêts publié par Bruss'Help en septembre 2021.

OBJECTIFS ET PUBLIC CIBLE POUR LES 24 « PLACES COCOM »

La présente Circulaire règle les modalités de collaboration entre Partenaires et le secteur de l'Aide aux justiciables afin de garantir la mise à disposition par l'Hôtel de places d'hébergement temporaires à destination du public accueilli et suivi par Source asbl.

Les entrées et prise de possession des lieux pour les 24 places COCOM sont prévues comme suit :

- 7 à 8 Entrées en décembre 2021,
- Échelonnement des places restantes à partir de janvier 2022.

Les catégories suivantes de personnes sans-abri sont ici visées :

1. **Sortants de prison de sexe masculin au sens large du terme, sans distinction, d'emblée, de conditions ou statuts particuliers.**
Cela étant, conscients du fait que l'accompagnement et le suivi de ces personnes n'impliquent pas la même charge de travail en fonction des profils visés, il appartient aux Partenaires d'être attentifs aux indicateurs qualitatifs de mixité.
Présentant des assuétudes éventuelles dites « légères » dont l'appréciation est laissée à Source asbl.
Seul ce public est ici spécifiquement visé par les modalités des procédures d'attribution « IN ».
2. **Couples**, sans distinction de genre ou orientation sexuelle.
3. **Les Familles**
Sans limite du nombre de membres composant le ménage
Être en ordre administrativement et pouvant prétendre à des revenus,
Pas d'enfants en dessous de 7 ans.
4. **Catégorie 3**
Citoyen-ne-s européen-ne-s ou ressortissant-e-s de pays tiers en séjour irrégulier, mais dont le Service Envoyeur estime qu'il y a possibilité d'ouvrir des droits endéans les 6 mois. Pour cette catégorie, le séjour en hôtel est un hébergement qui permet un accompagnement visant l'ouverture de certains droits (notamment : régularisation sur base individuelle).
5. **Catégorie 4**
Personnes en séjour irrégulier. L'accompagnement visera l'ouverture de l'AMU et l'accès aux soins spécialisés si besoin, l'accès à une aide juridique adaptée et aux informations adéquates (éventuellement la possibilité de retour volontaire).

Pour l'ensemble de ces profils, il est nécessaire de garder un bas seuil.

Indicateurs d'intégration qualitative

Les Partenaires ont choisi de ne pas fixer de critères objectifs numériques relatifs aux entrées en logement des catégories de public susvisé. Cela signifie que des indicateurs d'intégration qualitative permettront au Source asbl et à Bruss'Help de contenir un seuil d'accès permettant de garantir la sécurité, la bienveillance et la réussite de l'accompagnement fourni par le Source asbl. Cela étant, **50% minimum des 24 places sont réservées en priorité aux sortants de prison**. Un mix de profils des 4 autres catégories devrait idéalement être à tout moment respecté.



MODALITES D'ORIENTATION VERS LE DISPOSITIF SOCIAL EN HOTEL POUR LES SORTANTS DE PRISON

Quels Services peuvent orienter des sortants de prison vers le dispositif social en hôtel?

Tout service du secteur de l'Aide aux justiciables repris sur la liste en annexe, actifs en Région de Bruxelles-Capitale financé ou agréé par la COCOM, la COCOF, la VG, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région BC, l'Etat fédéral ou certains services relevant de certaines communes bruxelloises.

Les services d'aide aux justiciables précités sont tenus de se mettre en liaison avec le travailleur social en permanence de Source Asbl (voir *infra*).

Les Services susvisés peuvent-ils eux-mêmes directement orienter des sortants de prison vers le dispositif social en hôtel?

Oui selon des modalités précisées ci-après.

Procédure d'orientation pour la catégorie des sortants de prison :

Dans un premier temps et une première phase d'évaluation du dispositif, les Partenaires conviennent de procéder de la manière suivante, sous réserves d'évolutions et adaptations ultérieures :

- 1/ Source Asbl met à disposition des Services un numéro d'appel téléphonique permettant aux Services Envoyeurs de contacter son travailleur social lorsqu'une demande de logement émane d'un détenu. Ainsi, aucune permanence physique n'est assurée de manière récurrente au sein des établissements pénitentiaires. Cela n'empêche pas que des visites ou permanences au sein des établissements puissent être tenues à la demande de Source asbl, de l'un des Services Envoyeurs, des candidats ou de Bruss'Help.
- 2/ Concrètement, toute demande de logement émane d'un Service Envoyeur qui prend contact par téléphone avec Source asbl pour convenir avec cette dernière d'un entretien physique (ou visio en cas de circonstances empêchant un déplacement sur place) au sein de l'établissement pénitentiaire, en présence du détenu candidat. Source peut ainsi rencontrer directement le candidat et son Envoyeur et ainsi s'assurer de la bonne cohésion du projet dans son ensemble, du sérieux de la demande et du matching avec les autres bénéficiaires du projet. Source asbl s'assure d'obtenir un consentement éclairé de la part du bénéficiaire concernant ses données personnelles. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est demandé de faire signer et conserver le document Consentement Partages de données (également disponible en néerlandais).

L'autorisation concerne les données suivantes :

prénom et nom de la personne,
genre,
date de naissance,
composition de la famille et date de naissance des enfants,
nationalité et statut de séjour,
existence et type de revenus,
existence d'un dossier CPAS (si oui, dans quel CPAS)
langue de contact,
coordonnées de contact au sein du Service Envoyeur

- 3/ Source asbl s'assure que les données du bénéficiaire qui sont transmises à Bruss'Help aux fins de monitoring, de recherches, reporting et d'évaluation du dispositif après admission au sein de l'Hôtel, soient complètes et correctes.
- 4/ Les capacités d'accueil sont monitorées par Bruss'Help suite au reporting effectué par Source asbl: Source Asbl est tenue d'informer Bruss'Help lors de chaque admission afin de mettre à jour le relevé des capacités. Il est également demandé à Source ASBL de relever :
 - Le nombre de demandes d'entrées en logement,
 - la date de la demande,



- les coordonnées du Service Envoyeur ayant effectué la demande, et
- les refus en logement, quelles qu'en soient les causes. Ex : saturation des places,
- les sorties de l'Hôtel (date, trajectoire si connue).

5/ En cas de saturation totale des places dans l'Hôtel, Bruss'Help préviendra les Services Envoyeurs via ses flash-infos (par courriel électronique). *Vous ne recevez pas encore ces mails réguliers ? Envoyez la demande à info@brusshelp.org et l'équipe rajoute votre adresse mail à la liste de diffusion.*

MODALITES D'ORIENTATION VERS LE DISPOSITIF SOCIAL EN HOTEL POUR LES AUTRES CATEGORIES DE PUBLIC VISE

Pour les Couples, les Familles, et les Catégories 3 et 4, l'accueil et l'orientation en Hôtel se fait via la liste d'attente de Source asbl. Source asbl garde son système habituel d'attribution des logements comme mentionné en pp. 3 et 4 de son ROI.

RESPECT DU RGPD

Les données personnelles de l'utilisateur transmises à Bruss'Help ne sont accessibles qu'aux travailleurs sociaux. Le partage de données personnelles envers des partenaires sociaux des dispositifs hôtel relève du secret professionnel et est réglé par convention. Afin d'être en conformité avec le RGPD, Bruss'Help et ses partenaires veilleront à rendre anonyme la totalité des données sources avant de les communiquer à d'autres partenaires extérieurs.

Les données sont conservées pendant une période maximale de 5 ans à des fins de recherche et d'analyse scientifique, de monitoring et d'évaluation de la formule 'hôtel'.

REGLEMENTATION COVID AU SEIN DES DISPOSITIFS HOTELS

Un test AG ou PCR à l'entrée **n'est pas de mise pour les sortants de prison**, sauf si prescrit par un médecin ayant connaissance des conditions d'accueil et du trajet d'entrée de l'utilisateur. A l'instar des autres structures d'accueil et d'hébergement en 24h/24h, les dispositifs sociaux en hôtel sont tenus de rédiger ou formaliser un plan de gestion Covid sous forme d'une note synthétique selon la trame de [la circulaire 6](#) de Bruss'Help.

Les taux actuels de vaccination et le risque de circulation de souches plus agressives du virus imposent de rester prudents. Les équipes d'accompagnement veilleront aux aspects suivants : mesures universelles de précaution, qui appeler en cas de symptômes suspects, comment entamer le suivi de contacts et de source, etc. Il est demandé d'identifier un médecin (ou une maison médicale) à qui l'équipe peut faire appel et de fournir suffisamment de gel et de masques pour le personnel et pour les résidents (par exemple via la [centrale d'achat d'Iriscare](#). Les partenaires sont invités à s'appuyer sur l'offre Covid spécifique au secteur (OST sans-abri, Bruss'Help, etc.).

DUREE DE L'HEBERGEMENT

1. Pour les places COCOM, de manière générale

L'hébergement est transitoire et temporaire et ne s'étendra pas au-delà de la date fixée au 31/12/2022 (sauf prolongation de la Convention) de sorte que pour les places COCOM, Source asbl ne s'engage pas à assurer les missions qui lui incombent en vertu de l'article 13 au-delà de cette date.

2. Pour les places réservées aux sortants de prison, aux Couples et Familles

L'hébergement dans l'Hôtel est par définition transitoire et temporaire mais la durée n'est cependant pas fixée dès l'entrée. Il n'y a pas de durée minimale ni de durée maximale.

L'objectif étant la réinsertion par le logement, le séjour dure le temps qu'il faut.

3. Pour les places réservées Catégorie 3 et 4

Le séjour est limité à une durée max de 3 mois mais à condition que la situation administrative de la personne ait pu être remise en ordre.



La fin du séjour est clairement annoncée à la personne et lui est de préférence notifiée au minimum une semaine avant le jour de fin.

CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA PERSONNE HEBERGEES

La participation financière pour l'hébergement (places COCOM) est balisée comme suit.

L'hébergement est gratuit le premier mois pour tous, exception faite pour les personnes ayant des rentrées financières. La gratuité est prolongée le temps nécessaire à la réouverture des droits RIS/sécurité sociale. Si la personne ne peut pas obtenir des droits en Belgique, le séjour reste gratuit. Le cas échéant, la contribution financière est fixée à hauteur d'un tiers (1/3) des ressources de la personne/du Couple/du ménage une fois les droits rouverts.

L'accompagnement est en tout temps gratuit et ne requiert pas de contribution financière.

CONTACTLIJST GEMEENSCHAPPEN

LISTE DES SERVICES ENVOYEURS

GEVANGENIS BRUSSEL/ PRISON DE BRUXELLES

VERSIE /VERSION 05/2021



SERVICES SPECIFIQUES

SPECIFIEKE DIENSTEN

VLAAMSE GEMEENSCHAP			
Naam	Functie	Telefoon	Email
Centrum voor Algemeen Welzijnswerk Brussel – Justitiele Welzijnswerk (JWW) – Munthofstraat 133, 1060 Sint-Gillis			
<i>Welzijn: trajectbegeleiding en organisatieondersteuning</i>			
An Braeken	Trajectbegeleider JWW	02/486.45.30	an.braeken@cawbrussel.be
Veronique De Muylder	Trajectbegeleider JWW	02/486.45.30 - 0478/21.62.49	veronique.demuylder@cawbrussel.be
Marijke Defranc	Trajectbegeleider JWW	02/486.45.30 - 0478/21.59.73	marijke.defranc@cawbrussel.be
Psychotherapie-Brug (Centrum voor Geestelijke Gezondheidszorg Ahasverus) – Gaucheretstraat 164, 1030 Brussel - psychotherapie-brug@ahasverus.be			
<i>Geestelijke Gezondheid: psychotherapie</i>			
Tanja Jessen	Hulpverlener	02/512.67.84	tanja.jessen@ahasverus.be
Kim Gykiere	Hulpverlener	02/512.67.84	kim.gykiere@iter-hulp.be
Jeroen Heylen (vervanger)- Britt Meyhi (afwezig)	Hulpverlener	02/512.67.84	jeroen.heylen@ahasverus.be
Wouter Wanzele	Hulpverlener	02/512.67.84	wouter.wanzele@ahasverus.be
Kaat Severs	Sociaal werker	02/512.67.84	kaat.severs@ahasverus.be
TANDEM – Kapucijnenvoer 16, 3000 Leuven			
<i>Toeleiding en Aanmelding na Detentie en Meer naar GGZ, inclusief verslaafdenzorg</i>			
Kaat Vanthuyne	Teamverantwoordelijke	0499/88.49.61	kaat@tandemggz.be
Kimberly Michiels	Begeleider	0499/88.76.01	kimberly@tandemggz.be
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE (GGC) – COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE (COCOM)			
Naam/Nom	Functie/Fonction	Telefoon/Téléphone	Email
BRUSS'HELP - Justitiele Welzijnswerk – Aide aux justiciables – Ducpetiauxlaan/Rue Ducpetiaux 106, 1060 Brussel			
Isabelle Etienne	Coördinatrice COCOM-GGC	0478/63.08.65 - 02/543.56.57	ietienne@lastrada.irisnet.be
Protestants Onthaal/Accueil Protestant (APO) – Rue Cans/Canssatstraat 12, 1050 Brussel/Bruxelles			
<i>Aide sociale et psychologique et activités socio-culturelles / Sociale en psychologische hulpverlening en sociaal-culturele activiteiten</i>			
Catheline Zurni	Coördinatrice - Assistente sociale	02/500.10.16	czurni.apo@csp-psc.be
Cristina Zamfirache	Assistente sociale	02/500.10.16	Czamfirache.apo@csp-psc.be
Anne-Line Duplan	Psychologue	02/500.10.16	alduplan.apo@csp-psc.be
David Van de Sompele	Animateur Socio-culturel	02/500.10.16	dvandesompele.apo@csp-psc.be
Stichting voor Morele Bijstand aan Gevangenen (SMBG)/Fondation d'Assistance Morale aux Détenus (FAMD) – Stalingradlaan/Avenue de Stalingrad 54, 1000 Brussel/Bruxelles			
<i>Aide sociale et psychologique et activités socio-culturelles / Sociale en psychologische hulpverlening en sociaal-culturele activiteiten</i>			
Charlotte Colsoul	Coördinatrice	02/537.59.28	Charlotte.colsoul@smbg-famd.be



Pablo Martinez	Assistant social	02/537.59.28	pablo.martinez@smbg-famd.be
Lucille Tetu (remplace Marjorie Dessalines)	Assistante sociale	02/537.59.28	lucille.tetu@smbg-famd.be
Sofie Vanacker	Maatschappelijk assistent	02/537.59.28	sofie.vanacker@smbg-famd.be
Alexia Van der Wilt (remplace Perrine Panis)	Psychologue	02/537.59.28	Alexia.vanderwilt@smbg-famd.be
Agnès De Lil	Animatrice socio-culturelle	02/537.59.28	agnes.delil@smbg-famd.be
Joachim Donner	Assistant social	02/537.59.28	joachim.donner@smbg-famd.be
Rizome-BXL asbl vzw (ex WSW/ORS et SRS/DSR) – Anspachlaan/Boulevard Anspach 41, 1000 Brussel/Bruxelles			
<i>Aide sociale et psychologique et activités socio-culturelles / Sociale en psychologische hulpverlening en sociaal-culturele activiteiten</i>			
Benoît Englebert	Coordinateur	02/209.34.01- 0496/413289-Fax : 02/209.34.08	benoit.englebert@rizome-bxl.brussels
Hugues Selderslagh	Collaborateur administratif	02/209.34.01 - 0485/72.39.71	Hugues.selderslagh@rizome-bxl.brussels
Théo Simakala	Collaborateur administratif	02/209.34.00 - 0485/85.61.20	theo.simkala@rizome-bxl.brussels
Alice Michaux	Intervenante psycho-sociale Logement	02/209.34.02 - 0487/01.44.04	alice.michaux@rizome-bxl.brussels
Anaëlle Mottiaux	Intervenante psycho-sociale Logement	02/209.34.02 - 0486/48.60.63	Anaëlle.mottiaux@rizome-bxl.brussels
Sosthène Ndaruzaniye	Maatschappelijk Assistent	02/209.34.05 – 0485/30.40.65	sosthene.ndaruzaniye@rizome-bxl.brussels
Aurélien Van Eecke	Assistante sociale	02/209.34.00 – 0484/93.40.24	aurelien.vaneecke@rizome-bxl.brussels
Frederik Segaert	Maatschappelijk Assistent	02/209.34.03 – 0483/38.89.20	frederik.segaert@rizome-bxl.brussels
Jean Vander Wee	Chargé de projet Logement	02/209.34.00 – 0486/48.56.65	jean.vanderwee@rizome-bxl.brussels
Julie Gérard	Assistante sociale	02/209.34.04 – 0485/30.46.81	julie.gerard@rizome-bxl.brussels
Célestine Lefevre (remplace Alice Chiarugi)	Psychologue	02/209.34.07 - 0484/93.37.90	celestine.lefevre@rizome-bxl.brussels
Mélanie Devillers	Maatschappelijk Assistent	02/209.34.00 - 0485/30.40.63	Mélanie.devillers@rizome-bxl.brussels
Manon Vande Putte	Assistante sociale	02/209.34.00 - 0485/30.36.12	Manon.vandeputte@rizome-bxl.brussels
Justine Penninck	Assistante sociale	02/209.34.00 - 0485/30.48.98	justine.penninck@rizome-bxl.brussels
Sarah Adler	Psychologue	02/209.34.00 - 0485/30.50.01	Sarah.adler.srs@rizome-bxl.brussels
Frederik Schols	Maatschappelijk Assistent	02/209.34.00 - 0473/81.78.82	Frederik.schols@rizome-bxl.brussels
Emilie Debaq	Assistante sociale	02/209.34.00 - 0485/30.36.48	Emilie.debaq@rizome-bxl.brussels
Caroline Minke	Assistante sociale	02/209.34.00 – 0485/30.42.44	caroline.minke@rizome-bxl.brussels
Service d'Action Sociale Bruxellois (SASB) – Marsveldstraat/Rue du Champs de Mars 5, 1050 Brussel/Bruxelles			
<i>Aide sociale / Sociale hulpverlening</i>			
Raphaël Verschueren	Travailleur social		sasb@sireas.be
Sarah Santelé	Assistante sociale	02/274.15.57 - 0489/56.27.30	sarahsantele-sasb@sireas.be
William Sbrugnera	Psychologue	02/274.15.51 - 0489/56.26.05	williamsbrugnera-sasb@sireas.be
FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES			
Nom	Fonction	Telephone	Email
Service Laïque d'Aide aux Justiciables et aux Victimes asbl (SLAJ-V) – Avenue Ducpétiaux 148, 1060 Bruxelles			
<i>Aide sociale, psychologique et juridique</i>			
Aurélien Decaffmeyer	Assistante sociale	02/537.54.93 - 0476/05.43.24	aurelien.decaffmeyer@slajv.be
Aurélien Papia (Absente)	Assistante sociale	02/537.54.93	aurelien.papia@slajv.be
Laura Rowies	Assistante sociale	02/537.54.93 - 0476/03.70.13	laura.rowies@slajv.be
Thien Duong	Assistante sociale	02/537.54.93	thien.duong@slajv.be



Margot Janssens	Assistante sociale	02/537.54.93 - 0474/04.20.09	margot.janssens@slajv.be
Amandine Jansen	Chargée de projet	02/537.54.93 - 0474/06.67.49	amandine.jansen@slajv.be
Vanessa Michel	Juriste	02/537.54.93	vanessa.michel@slajv.be
Fabienne De Keyser	Psychologue	02/537.54.93 - 0474/08.60.77	fabienne.dekeyser@slajv.be
Sofia Rebolledo	Psychologue	02/537.54.93 - 0474/06.77.50	sofia.rebolledo@slajv.be
Amaru De La Motta	Psychologue	02/537.54.93 - 0486/03.06.83	amaru.delamotta@slajv.be
Nawal Bekka	Psychologue	02/537.54.93	nawal.bekka@slajv.be
Laila Salim	Psychologue	02/537.54.93 - 0474/18.88.02	laila.salim@slajv.be
Richard Lam	Psychologue	02/537.54.93 - 0474/06.75.40	richard.lam@slajv.be
Marie-Claude Borré	Psychologue	02/537.54.93	marie-claude.borre@slajv.be
Elodie Truyens (Absente)	Psychologue	02/537.54.93	elodie.truyens@slajv.be
Relais Enfants-Parents (REP) – Rue de Bordeaux 62A, 1060 Bruxelles <i>Favoriser le maintien de la relation entre un enfant et son parent détenu</i>			
Coralie Germeau	Psychologue	02/538.63.06 - 0495/24.62.91	coralie@relaisenfantsparents.be
Myriam Lahboubi	Psychologue	02/538.63.06 - 0472/66.14.60	myriam@relaisenfantsparents.be
Andrea Manca	Psychologue	02/538.63.06 - 0484/18.12.37	andrea@relaisenfantsparents.be

SERVICES SPECIFIQUES / SPECIEKE DIENSTEN			
Nom	Fonction	Telephone	Email
Education/Réinsertion socioprofessionnelle/accompagnement psychosocial			
APRES – Chaussée d’Alsemberg 303, 1190 Bruxelles <i>Réinsertion socioprofessionnelle</i>			
Françoise Thiery	Coordinatrice et criminologue	02/219.57.90	direction@apresasbl.be
Emmanuelle Jacquerie	Intervenante psychosociale	02/219.57.90	emmanuelle@apresasbl.be
Maeva Devillé	Intervenante psychosociale	02/219.57.90	maeva@apresasbl.be
Maxime Closset	Psychologue	02/219.57.90	maxime@apresasbl.be
Olivier Gelin	Intervenant psychosocial	02/219.57.90	olivier@apresasbl.be
Sophie Pollak	Psychologue	02/219.57.90	sophie@apresasbl.be
Stefan Cristel	Psychologue	02/219.57.90	stefan@apresasbl.be
Ygal Schachne	Psychologue	02/219.57.90	ygal@apresasbl.be
Victor Perilhou	Intervenant psychosociale	02/219.57.90	victor@apresasble.be

Sante/Assuétudes – Gezondheid/Verslaving			
C.A.P.-I.T.I. – Avenue Albert 29, 1190 Bruxelles <i>Aide psychologique et sociale aux (ex) détenu(e)s usagers de produits (drogue(s), alcool et/ou médicaments)</i>			
Josette Bogaert	Coordinatrice	02/538.47.90	capiti@skynet.be
Alexandra Léraillé	Psychologue	02/538.47.90	capiti@skynet.be
Camille Hatte	Psychologue	02/538.47.90	capiti@skynet.be



Hedwige Hogenraad	Psychologue	02/538.47.90	capiti@skynet.be
Sandra Stern	Psychologue	02/538.47.90	capiti@skynet.be
Serge Thibaut	Psychologue	02/538.47.90	capiti@skynet.be
Jorge Reyes	Assistant Social	02/538.47.90	capiti@skynet.be
Benjamin Jacques	Assistant social	02/538.47.90	capiti@skynet.be
Allyson Viseur	Assistante sociale	02/538.47.90	capiti@skynet.be
Marine De Bruyn	Assistante sociale	02/538.47.90	capiti@skynet.be

L'Ambulatoire Forest - Chaussée d'Alseberg 208, 1190 Bruxelles

L'accueil et accompagnement psychologique et social de personnes justiciables usagers d'alcool, de drogues, et/ou de médicaments

Christophe Henrion	Responsable institutionnel	02/648.50.18	christophe.henrion@ambuforest.be
Agnès Brosset-Heckel	Secrétaire	02/648.50.18	info@ambuforest.be
Françoise De Vos	Assistante sociale	02/648.50.18	francoise.devos@ambuforest.be
Aude Jacqmin	Psychologue	02/648.50.18	aude.jacqmin@ambuforest.be
Violeta Mejia	Psychologue	02/648.50.18	violeta.mejia@ambuforest.be
Agnès Tihon	Assistante sociale	02/648.50.18	agnes.tihon@ambuforest.be
Emily Van Craenenbroeck	Psychologue	02/648.50.18	emily.vancraenenbroeck@ambuforest.be
Simon Postal	Assistant social	02/648.50.18	simon.postal@ambuforest.be

I.Care asbl - Service de promotion à la santé en milieu carcéral

Vinciane Saliez	Directrice	0470/17.69.96	v.saliez@i-careasbl.be
Projet Care Connection	Nicolas Tassin	Educateur	n.tassin@i-careasbl.be
Projet Drugs Lab	Olivier Panier	Psychologue	0493/06.93.67 o.panier@i-careasbl.be drugslab@i-careasbl.be
Projet HUMANI	Monia Salas Assma Bousaadi Bilal Baddich Mélodie Fornasier	Infirmière Infirmière Médiateur Psychologue	humani@i-careasbl.be

Communal/Gemeente

MOLENBEEK – MOVE Molenbeek Vivre Ensemble asbl — Rue Comte de Flandres 15, 1080 Bruxelles

Assuétudes et toxicomanie (Le Pont) et Aide aux personnes incarcérés (S.C.A.P.I)

Le Pont	Joëlle Bosman	Psychologue	02/422.06.17	j.bosman@move.brussels
	Nadine Boigelot	Psychologue	02/422.06.15	n.boigelot@move.brussels
S.C.A.P.I	Veronica Barahona Rodriguez	Assistante en psychologie	02/422.06.20 - 0489/77.71.19	v.barahona@move.brussels
	Fabien Guillemot	Travailleur social	02.422.06.08 - 0486/77.74.52	f.guillemot@move.brussels
	Manon Pierre	Psychologue	0487.19.59.92	m.pierre@move.brussels



SCHAERBEEK - RePR – Administration Communale de Schaerbeek - Rue Vifquin 2, 1030 Schaerbeek <i>Accompagnement social et psychologique des Schaerbeekois détenus et libérés – Sociale en psychologische begeleiding van gedetineerden en in vrijheid gestelden uit Schaarbeek</i>			
Thierry Chantraine	Coordinateur- Psychologue	02/240.34.38 – 0490/52.21.44	tchantraine@schaerbeek.be
Naïm Errahmouni	Assistant Social	02/240.34.38 – 0496/46.68.36	nerrahmouni@schaerbeek.be
Gaëlle Van Nieuwenhove	Criminologue	02/240.34.37 – 0495/33.33.62	gvannieuwenhove@schaerbeek.be
Evelyne Fraikin	Criminologue	02/240.34.37 – 0490/52.44.69	efraikin@schaerbeek.be
Laetitia Wynen	Juriste	02/240.34.37 – 0490/14.10.01	lwynen@schaerbeek.be
Charline Rother	Assistante Sociale	02/240.34.37 – 0490/14.05.35	crother@schaerbeek.be